

→→→ Possibilités forestières 2023-2028

Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 093-52



Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Un nouveau calcul des possibilités forestières a été réalisé pour cette unité d'aménagement.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	316 500	0	0	0	3 500	23 700	0	0	0	343 700
2023-2028	233 200	0	0	0	2 100	12 500	0	100	0	247 900
Δ	-26%	-	-	-	-40%	-47%	-	-	-	-28%

Les principaux écarts observés sont issus de la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier, de l'utilisation de nouveaux modèles de croissance et d'améliorations méthodologiques.

Explications des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Changements à la superficie destinée à l'aménagement forestier
- ▶ Nouvelle stratégie sylvicole

Certification forestière

Il n'y a pas de modalité de certification forestière considérée au calcul des possibilités forestières de cette unité d'aménagement.

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	3 570	0	760	0
2023-2028	2 010	0	310	0
Δ	-44%	-	-59%	-

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ En mars 2018, les travaux sylvicoles n'avaient pas été mis à jour suite à l'annonce de la baisse des possibilités forestières liée à la modification de la limite territoriale des forêts attribuables et de l'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan pour la période 2018-2023¹.
- ▶ La stratégie prévoit que les coupes totales sont réparties de la manière suivante :
 - 39 % en coupe avec protection des petites tiges marchandes (CPPTM)
 - 13 % en coupe avec rétention de tiges résiduelles (CPRS-Bouquets)
 - 48 % en coupe avec protection de la régénération et des sols (CPRS)

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	60	0	40	30
2023-2028	0	0	0	0
Δ	-100%	-	-100%	-100%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Il n'y a pas de travaux sylvicoles non commerciaux prévus à la stratégie régionale qui est basée exclusivement sur la régénération naturelle.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 369 300 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **93 000 \$**, soit 25 %.

¹ https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/09352_fiche_determination_mars_2018.pdf

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie 2023-2028	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	1 417 770	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	418 570	30%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	112 450	8%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	449 890	32%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	436 860	31%

Principaux changements dans le territoire

Les effets de la modification à la limite territoriale des forêts attribuables et de l'annonce de l'aire protégée des Caribous-Forestiers-de-Manouane-Manicouagan avaient déjà été évalués et pris en compte dans la détermination des possibilités 2018-2023. Toutefois, ces modifications sont maintenant pleinement intégrées à la cartographie du nouveau calcul.

La diminution de la superficie destinée à l'aménagement forestier est causée par le retrait des peuplements forestiers peu productifs et des lisières boisées riveraines.

Critères d'aménagement forestier durable et enjeux intégrés dans le calcul des possibilités forestières préliminaires

Diversité biologique	
Enjeux	Modalités
Structure d'âge	Cible de maintien d'au moins 85 % du territoire en niveau d'altération faible et 15 % du territoire n'a pas de cible
Structure complexe	Réalisation de 310 ha/an de coupes progressives irrégulières dans les types de forêt dominés par les essences résineuses
	Conservation de 10 % du volume sur pied dans les coupes à rétention variable
Legs biologiques	Conservation de 1 % du volume sur pied dans les coupes totales
Aires protégées	Soustraction au territoire destiné à l'aménagement forestier et aux activités d'aménagement forestier de 378 670 hectares en aires protégées
Organisation spatiale	Déploiement de la récolte selon l'approche par compartiment d'organisation spatiale en pessière sur 100 % de la superficie destinée à l'aménagement
Caribou forestier	Soustraction des activités d'aménagement forestier de 121 230 hectares de massifs de protection pour les 60 prochaines années
Espèces sensibles	Application de modalités spécifiques et/ou exclusion à la récolte des habitats d'espèces menacées, vulnérables ou en situation précaire reconnues par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (garrot d'Islande, grive de Bicknell, aigle royal)

État et productivité des écosystèmes	
Enjeux	Modalités
Productivité	Identification et exclusion à la récolte des peuplements peu productifs (30 à 50 m ³ /ha) présents dans l'unité d'aménagement
	Maintien de la productivité à long terme à l'aide d'un indice de productivité
	Aucun peuplement peu productif (30 à 50 m ³ /ha) ne peut être créé par l'aménagement forestier modélisé
Perturbations naturelles	Suivi de la vulnérabilité de la forêt à la tordeuse des bourgeons de l'épinette
Pertes de superficie	Prise en compte des pertes de superficie forestière productive associées aux chemins passés et futurs

Sol et eau	
Enjeux	Modalités
Milieu aquatique	Conservation des lisières boisées riveraines pour une superficie totale de 34 280 hectares ou de 2 % du territoire
	Conservation de 1 000 hectares de milieux humides d'intérêt identifiés
Sols	Exclusion de la récolte dans les pentes abruptes (plus de 40 %) et les sommets pour une superficie de 18 580 hectares

Contribution aux cycles écologiques planétaires	
Enjeux	Modalités
Carbone forestier	Un portrait des stocks et des flux de carbone de l'écosystème forestier sera présenté lors de la détermination
Changements climatiques	Aucune modalité d'adaptation n'est présente actuellement dans la stratégie

Avantages économiques et sociaux	
Enjeux	Modalités
Rentabilité de la récolte et des investissements sylvicoles	Limitation des coupes progressives irrégulières aux compartiments d'organisation spatiale ouverts à la récolte
Valeur des bois	Cible de taille moyenne minimale de 105 dm ³ /tige pour les bois résineux
	Limitation à 5 % du volume récolté dans les peuplements dont les bois sont de faible dimension (0 - 85 dm ³ /tige)

Responsabilité de la société	
Enjeux	Modalités
Harmonisation	Maintien d'au moins 30 % de la superficie forestière productive constituée de peuplements de 7 mètres et plus dans les territoires fauniques structurés
	Maintien de la qualité visuelle pour 9 270 hectares de paysages visuellement sensibles
Premières Nations	Entente de Principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada : des modalités particulières sont appliquées sur les sites convenus à l'Entente.

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration² ni des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*³. Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 21 février 2022

² <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>

³ <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>